



L'humain au centre

Humanis Formation Sàrl

Ch. Pré-de-la-Vigne 66

1468 Cheyres

info@humanis-formation.ch

www.humanis-formation.ch

Conditions générales d'HUMANIS FORMATION Sàrl

1. OBJET

- 1.1. HUMANIS FORMATION Sàrl met en œuvre des formations en fonction des demandes et des besoins dans le champ de la formation d'adultes.
- 1.2. Le titre de la formation est indiqué sur notre site Internet ainsi que sur l'attestation de fin de module.

2. ORGANISATION ET GESTION DES PROGRAMMES

- 2.1. Les contenus et durée d'apprentissage sont présentés lors de la première journée de cours (le programme de formation est également présenté sur notre site Internet de manière sommaire).
- 2.2. L'organisation administrative et pédagogique ainsi que la gestion du programme d'études pour l'obtention des attestations de formation d'HUMANIS FORMATION Sàrl sont confiées au Comité pédagogique. Celui-ci est constitué des personnes associées d'HUMANIS FORMATION Sàrl. Ledit comité supervise la qualité, l'admission et les décisions liées aux évaluations.

3. CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTIONS

- 3.1. Peuvent être admis-es comme candidat-es aux formations d'HUMANIS FORMATION Sàrl toute personne adulte qui dispose d'une expérience professionnelle. L'admission est décidée par le Comité pédagogique. Dans certains cas, l'inscription peut être subordonnée à un entretien individuel en ligne ou en présentiel.
- 3.2. Les personnes intéressées s'inscrivent selon les modalités définies sur le site Internet d'HUMANIS FORMATION Sàrl. Les délais d'inscription sont définis par le Comité pédagogique.
- 3.3. Les délais sont les suivants :
 - 3.3.1. Délai d'inscription : au plus tard, 2 semaines avant le début du cours¹. Dans certains cas exceptionnels, une dérogation peut être obtenue.
 - 3.3.2. Le cours est confirmé dès le nombre minimum de participants atteint². HUMANIS FORMATION Sàrl confirme le lancement du cours au plus tard deux semaines avant le début du cours.
- 3.4. Les inscriptions individuelles sont prises en compte et confirmées dès réception du paiement total ou partiel (au minimum 50% du coût de la formation). La totalité de la formation doit être payée un mois après le début de la formation au plus tard, sans quoi le Comité pédagogique d'HUMANIS FORMATION Sàrl se réserve le droit d'exclure la-le participant-e en question.
- 3.5. Les inscriptions pour les entreprises ou mandataires sont prises en compte selon discussion.

¹ Le Comité pédagogique se réserve le droit de modifier ce délai.

² Le nombre de participants dépend du type de formation et du mandataire.

4. CONDITIONS FINANCIERES

- 4.1. Les coûts de la formation sont fixés pour l'ensemble d'une formation. Ils sont précisés sur le site Internet d'HUMANIS FORMATION Sàrl.
- 4.2. Désistement :
 - 4.2.1. Tout désistement doit être annoncé au plus tard 2 semaines avant le début du cours par e-mail à info@humanis-formation.ch. Dans ce cas, il n'y a pas de frais occasionnés.
 - 4.2.2. Dès confirmation du cours par HUMANIS FORMATION Sàrl, les désistements ne sont pas remboursés. Cependant, sur présentation d'un certificat médical, HUMANIS FORMATION Sàrl examinera au cas par cas chaque situation.
 - 4.2.3. En cas d'interruption de la formation de la part de la/du participant-e après le début du cours, la totalité du coût de la formation est due à HUMANIS FORMATION Sàrl.

5. DUREE DE LA FORMATION

- 5.1. La durée de la formation est fixée pour chaque session par HUMANIS FORMATION Sàrl et selon entente avec le mandant.

6. PROGRAMME DE FORMATION

- 6.1. Le programme détaillé est présenté lors du premier jour de cours.
- 6.2. HUMANIS FORMATION Sàrl se réserve le droit de modifier en cas de force majeure les dates d'une formation (par exemple indisponibilité de plusieurs personnes formatrices en même temps).
- 6.3. Toute modification est communiquée aux participant-e-s dans les meilleurs délais et avant le début de la formation, par e-mail ou tout autre moyen approprié.
- 6.4. HUMANIS FORMATION Sàrl s'efforce, dans la mesure du possible, de proposer une solution de remplacement équivalente. Aucune indemnité ne pourra être exigée en cas de modification de date.

7. PROCESSUS DE VALIDATION ET DE CERTIFICATION

- 7.1. Pour les formations non certifiantes, une attestation de participation est remise pour autant que la personne ait participé au minimum à 80% de la formation.
- 7.2. Pour les formations certifiantes, se référer au règlement spécifique pour ces formations.

8. OBTENTION DE L'ATTESTATION

- 8.1. L'attestation de la formation est délivrée par HUMANIS FORMATION Sàrl, lorsque les conditions-cadres sont respectées.

9. EXCLUSION

- 9.1. HUMANIS FORMATION Sàrl se réserve le droit d'exclure de la formation les participant-es qui n'ont pas payé dans les délais imposés conformément à l'article 3.

10. RECLAMATION

- 10.1. Toute décision concernant l'admission, la certification, le déroulement de la formation ainsi que l'exclusion peut faire l'objet d'une réclamation auprès d'HUMANIS FORMATION Sàrl par e-mail auprès de info@humanis-formation.ch dans un délai de 10 jours ouvrables. Toute réclamation est prise en compte à partir du paiement d'un émolument de CHF 150.-. Si la réclamation est jugée recevable, l'émolument est remboursé.
- 10.2. HUMANIS FORMATION Sàrl examine le bien-fondé ou non de la réclamation. Le Comité pédagogique d'HUMANIS FORMATION Sàrl statue sur le bien-fondé de la demande et en informe le participant-e concerné-e.

11. PROTECTION DES DONNEES

- 11.1. Les données des participant-es sont recueillies afin de gérer les inscriptions aux cours, la certification ainsi que la facturation. Pour plus d'informations, se référer au Règlement de protection des données pour HUMANIS FORMATION Sàrl, disponible sur le site Internet.

12. DROIT À L'IMAGE

- 12.1. HUMANIS FORMATION Sàrl respecte pleinement le droit à l'image de ses participant-es. Aucune photo, vidéo ou enregistrement individuel ou de groupe ne sera réalisé ni utilisé sans un accord préalable, explicite et discuté avec les personnes concernées.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 13.1. Tous les supports de cours et contenus pédagogiques remis ou accessibles durant la formation (notamment documents, PDF, présentations, vidéos, enregistrements, plateformes en ligne) sont la propriété exclusive d'HUMANIS FORMATION Sàrl. Ils sont protégés par la législation sur le droit d'auteur. Toute reproduction, utilisation ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

14. ENTREE EN VIGUEUR

- 14.1. Le présent règlement d'étude entre en vigueur à la date mentionnée ci-dessous.

Le présent règlement est régi par le droit suisse, en particulier par les dispositions du Code des obligations (CO).

En cas de litige, le for juridique est au siège de la société, soit à Cheyres, canton de Fribourg.

Date : le 16 décembre 2025